

## Fiche de synthèse



Préfet de VAUCLUSE

### Commune de La Motte d'Aigues

#### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs

pour l'application des alinéas I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Arrêté préfectoral N°: SI 2011-07-20-0690-DDT**

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRn.

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques [ PPRt ]**

La commune n'est pas située dans le périmètre d'un PPRt

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application des décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français**

La commune est située dans une zone de sismicité :4 (zone à sismicité moyenne).

Date d'élaboration de la présente fiche : AOÛT 2011